

Madame la conseillère, Monsieur le conseiller d'Angers Loire Métropole,

Le mouvement *Justice Climatique Angers* est un collectif indépendant en lien avec les mouvements nationaux ANV COP21 et Les amis de la terre. Fondé il y a 6 ans par des citoyens déterminés à agir de manière efficace et non violente contre le changement climatique, il travaille en lien étroit sur ces sujets avec d'autres mouvements comme *Greenpeace*, *Extinction Rebellion*, *Youth for Climate* ou *En transition*.

A l'heure où s'ouvrent les assises de la transition écologique dont nous approuvons la tenue avec l'objectif de répondre à l'urgence écologique et climatique, nous nous permettons d'attirer votre attention sur une incohérence majeure entre cet objectif ambitieux et le projet en cours de révision du PLUi, dont le volet protection de l'environnement et de la biodiversité est encore très peu pris en compte.

En effet, il apparaît, après une étude approfondie de ce projet de révision que, malgré l'affichage d'objectifs généraux en matière de lutte contre le réchauffement climatique et de transition écologique, dans les faits, le projet est bien loin d'être à la hauteur des objectifs, notamment sur la politique d'usage des sols, et en particulier sur la préservation des zones humides.

Alors que le PLUi affirme qu'il faut préserver les zones humides pour une évolution durable du territoire ce plan prévoit dans la partie **opérationnelle**, la possibilité d'urbaniser **54 ha de zones humides d'ici 2027, pour 15 projets d'aménagement**. (Cf. document d'évaluation du PLUi, p.90)

Le PLUi ne peut pas communiquer sur des objectifs ambitieux en matière de préservation de la biodiversité s'ils sont en totale contradiction avec son contenu opérationnel, comme la destruction des zones humides, alors que plus de la moitié de ces zones humides ont déjà disparu dans le département et que leur inventaire demeure toujours incomplet.

Or, **ces zones humides restantes sont un des derniers réservoirs de biodiversité**, celles-ci sont parmi les milieux naturels les plus riches du monde en faune autant qu'en flore. Elles regroupent les écosystèmes les plus productifs de la planète. **Elles jouent également un rôle majeur dans le cycle de l'eau** (rôle tampon essentiel dans les excès ou déficits d'eau de plus en plus courants avec le dérèglement climatique, rôle majeur dans l'épuration de l'eau dont la qualité reste à améliorer de manière significative dans la métropole) **et dans le cycle carbone, contribuant à la lutte contre le réchauffement climatique**.

Angers Loire Métropole a pour objectif de doubler la part de la production locale en circuit court sur son territoire. Cet objectif ambitieux, que nous saluons, est, là encore, en contradiction avec les orientations opérationnelles du PLUi puisque la disparition potentielle des zones humides, qui regorgent de biodiversité et qui constituent un atout majeur en termes économiques, en particulier pour des usages agricoles, limitera le potentiel de production sur la métropole.

Le PLUi affichant des objectifs généraux de préservation des zones humides pour une évolution durable du territoire, il faut que cela soit suivi d'actes concrets. Aussi, **nous vous demandons de bien vouloir inscrire dans le PLUi une exclusion définitive de ces 54 Ha de zones humides des zones à urbaniser et leur inclusion dans la trame verte et bleue, pour que leur protection soit sanctuarisée**.

Nous sollicitons une rencontre pour échanger avec vous sur ce sujet majeur pour la protection de l'environnement et la lutte contre le changement climatique.

Dans cette attente, veuillez agréer, Madame, Monsieur, nos sentiments les plus distingués.

Le Collectif *Justice Climatique Angers*